

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION PARALLÉLISÉE SUR LES COMMUNES DE FOUCHÈRES, SUBLIGNY ET VILLENEUVE-LA-DONDAGRE

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0019 du 4 février 2026,

Une consultation parallélisée relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société NEWCOLD RENNES SAS en vue de **créer un bâtiment à usage d'entrepôt frigorifique** sur le territoire des communes de Fouchères, Subigny et Villeneuve-la-Dondagre sera ouverte du **lundi 2 mars (9h00)** au **mardi 2 juin 2026 (17h00) inclus**, soit une durée de 93 jours consécutifs.

La présidente du Tribunal administratif de Dijon a désigné Monsieur Pascal FOUGÈRE en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur André PATIGNIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour diligenter cette consultation parallélisée.

Le dossier, comprenant la demande d'autorisation environnementale (avec notamment l'étude d'impact de ce projet soumis à évaluation environnementale et son résumé non technique) ainsi qu'un registre papier sont disponibles durant toute la durée de la consultation en mairie de Fouchères, siège de la consultation, ainsi qu'à Subigny et Villeneuve-la-Dondagre, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale **pourra également être consulté** :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7126/>
- sur le site internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet « Actions de l'État » / Rubriques environnement/installations classées/enquêtes publiques),
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Yonne à Auxerre, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17,
- sur demande, adressée 4 jours à l'avance, à l'espace France Services d'Egriselles-le-Bocage.

Les communes de Fouchères, Collemiers, Cornant, Egriselles-le-Bocage, Subigny, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy ainsi que la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne sont concernées par le périmètre d'affichage.

Le commissaire enquêteur, en présence de représentants de la société NEWCOLD RENNES SAS, seront présents lors de deux réunions publiques :

- une réunion d'ouverture, le samedi 7 mars, de 9h00 à 11h30, à la mairie de Fouchères,
- une réunion de clôture, le samedi 30 mai, de 9h00 à 11h30, à la mairie de Fouchères.

Pendant la consultation, les observations et propositions éventuelles que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique** :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse citée ci-dessus,
- à l'adresse e-mail suivante : consultation-du-public-7126@registre-dematerialise.fr

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et visibles par tous).

- **soit par écrit** :

- sur le registre « papier » déposé en mairies de Fouchères, Subigny et Villeneuve-la-Dondagre,
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Fouchères (1 Grande rue - 89150 Fouchères).

- **à la mairie de Subigny**, le jeudi 30 avril de 15h00 à 18h00.

- **à la mairie de Villeneuve-la-Dondagre**, le vendredi 15 mai de 10h30 à 12h30.

À l'issue de la consultation, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur à la Préfecture de l'Yonne et en mairie de Fouchères. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Patrick DUQUENNOY – Responsable des activités de Newcold en France - (Téléphone : 06 67 11 37 66 – Courriel : patrick.duquennoy@newcold.com).